

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04917

Numéro SIREN : 523 751 444

Nom ou dénomination : APAGE

Ce dépôt a été enregistré le 23/01/2019 sous le numéro de dépôt 2527

APAGE SAS

Bilan au : 30/06/2018

BILAN ACTIF

	<i>Brut</i>	<i>Amort. Dépréc.</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Logiciel	3 363	2 892	471	804
Fonds commercial				
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	8 301	4 278	4 023	692
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	2 096		2 096	2 062
	13 760	7 170	6 590	3 558
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
En cours			0	
Matières premières et autres approvisionnements			0	
Créances			0	
Clients et comptes rattachés	111 782		111 782	179 630
Autres créances	496		496	4 111
Disponibilités	872 593		872 593	711 752
Charges constatées d'avance	346		346	280
	985 216	0	985 216	895 773
TOTAL GENERAL	998 976	7 170	991 807	899 331

BILAN PASSIF

	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	300 000	300 000
Réserves légale	30 000	30 000
Réserves facultatives	370 000	285 000
Report à nouveau	342	898
Résultat de l'exercice	195 811	164 444
	896 153	780 342
PROVISION		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes après des établissements de crédit	16 703	21 916
Autres dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 946	7 984
Dettes fiscales et sociales	71 004	84 089
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	5 000	5 000
	95 654	118 989
TOTAL GENERAL	991 807	899 331

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises			0	
Production vendue (biens)				
Production vendues (services)	618 082		618 082	512 237
<i>Chiffres d'affaires net</i>	618 082	0	618 082	512 237
Production stockée				
Autres produits			404	4
Reprises sur provisions et transfert de charges			9 000	
			627 486	512 241
Charges d'exploitation				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			126 351	82 602
Impôts, taxes et versements assimilés			3 462	3 063
Salaires et traitements			149 880	134 868
Charges sociales			57 217	54 633
Dotations aux amortissements			1 481	1 611
Dotations aux dépréciations				1 500
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			9 124	
			347 515	278 277
RESULTAT D'EXPLOITATION			279 971	233 964
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés			104	141
Différences positives de change				
Produit cession placement				
			104	141
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées				751
Différences négatives de changes			0	751
RESULTAT FINANCIER			104	-610
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			280 075	233 354

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	180	12
Sur opérations en capital		
	180	12
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 207	2 088
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 207	2 088
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 027	-2 076
Impôts sur les bénéfices	83 238	66 834
Total des produits	627 770	512 394
Total des charges	431 960	347 950
BENEFICE OU PERTE	195 810	164 444

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels définies notamment par les articles L 123-12 à L 123-23 du Code de Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur le bilan

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) à l'exception des immobilisations qui font l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel informatique : 4 ans

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une provision pour dépréciation en fonction du risque encouru est constituée pour chacune d'elles.

Le capital est composé de 30000 actions de 10 € de nominal.

Autres informations

Néant

Immobilisations

	IMMOBILISATIONS	Valeur brute début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin de l'exercice
INCORP	Frais d'établissement, de recherche et de développements TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	3 363			3 363
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions				
	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagts.*				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				
	Autres immobilisations corporelles	3 821	4 480		8 301
	Installations générales, agencements et aménagts.*				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III	3 821	4 480		8 301
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	2 062	34		2 096
	TOTAL IV	2 062	34	0	2 096
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		9 246	4 514	0	13 760

Amortissements

	IMMOBILISATIONS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développements TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	2559	333		2892
CORPORELLES	Terrains				
	Sur sol propre				
	Constructions				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagts. *				
	Installations techniques, matériel et outillages industriels				
	Installations générales, agencements et aménagts. *				
	Autres immobilisations corporelles	3130	1148		4278
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				
FINANCIERES	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL III		1148		4278
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			1481		7170

Provisions

Nature des provisions		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Provisions pour réconstitution des gisements miniers et pétroliers				0
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)				0
	Provisions pour hausse des prix (1)				0
	Provisions pour fluctuation des cours				0
	Amortissements dérogatoires				0
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				0
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992				0
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)				0
	Autres provisions réglementées (1)				0
TOTAL I		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				0
	Provisions pour garanties données aux clients				0
	Provisions pour pertes sur marchés à terme				0
	Provisions pour amendes et pénalités				0
	Provisions pour perte de change				0
	Provisions pour pensions et obligations similaires				0
	Provisions pour impôts (1)				0
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*				0
	Provisions pour grosses réparations				0
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*				0
	Autres provisions pour risques et charges (1)				0
TOTAL II		0	0	0	0
Provisions pour dépréciation	- incorporelles				0
	- corporelles				0
	sur titres mis en équivalence				0
	- autres immobilisations financières				0
	Sur stocks et en-cours				0
	Sur comptes clients	9 000		9 000	0
	Autres provisions pour dépréciation (1)				0
	TOTAL III	9 000	0	9 000	0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		9 000	0	9 000	0

Etat des créances et des dettes

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				
	Prêts (1) (2)				
	Autres immobilisations financières		2 096		2 096
	Clients douteux ou litigieux				
	Autres créances clients		111 782	111 782	
	Créances représentative de titres prêtés *	Provision pour dépréciation antérieurement constituée *			
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			
		Taxe sur la valeur ajoutée	496	496	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			
		Divers			
	Groupe et associés (2)				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				
	Charges constatées d'avance		346	346	
	TOTAL		114 720	112 624	2 096
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus d'5 ans
		Emprunts obligataires convertibles (1)				
		Autres emprunts obligataires (1)				
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
		à 1 an maximum à l'origine				
		à plus d'1 an à l'origine				
		Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
		Fournisseurs et comptes rattachés	2 946	2 946		
		Personnel et comptes rattachés	8 586	8 586		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 307	20 307		
		Impôts sur les bénéfices	11 388	11 388		
		Etat et autres collectivités publiques	29 695	29 695		
		Obligations sactionnées		0		
		Autres impôts, taxes et assimilés	1 028	1 028		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
		Groupe et associés (2)	16 703	16 703		
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				
		Dettes représentative de titres empruntés *				
		Produits constatés d'avance	5 000	5 000		
		TOTAL	95 653	95 653		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

Primes	8 500,00
	8 500,00

Charges sur congés payés	
Charges sur prime	3825
	3825

Taxes d'apprentissage	549
Formation professionnelle continue	479

Charges constatées d'acance

Assurance	346
-----------	-----

Produits constatés d'acance

Honoraires	5000
------------	------

APAGE

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 Euros
Siège social : 65 Rue Maurice Thorez 92 000 Nanterre
523 751 444 R.C.S. NANTERRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 décembre 2018

L'An deux mille dix-huit,
Le 28 décembre
à 20 heures 30

Les Associés de la société APAGE, Société par actions simplifiée au capital de 300 000 Euros divisé en 1 000 actions de 300 € chacune, dont le siège social est à 65 Rue Maurice Thorez - 92000 NANTERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 523 751 444, se sont réunis au 65 rue Maurice Thorez 92000 Nanterre en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation qui leur a été faite par lettre remise en mains propres.

L'Assemblée est présidée par Madame Pascale RENO, Présidente.

La Présidente constate que sont présents ou représentés :

- Madame Pascale RENO	propriétaire de	600 actions
- Monsieur Conrad RENO	propriétaire de	100 actions
- Monsieur Gérard PICAULT	propriétaire de	300 actions

Total des actions représentées	
	1 000 actions

La Présidente déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions aux majorités requises.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau de la Présidente :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2018,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le rapport sur les conventions réglementées,
- Le projet des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Un exemplaire des statuts de la société,

La Présidente indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidente,
- Lecture du rapport sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 et quitus à la Présidente,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente et remboursement de ses frais,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est ensuite donnée du rapport de la Présidente ainsi que du rapport sur les conventions réglementées, ledit rapport demeurant annexé au présent procès-verbal.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de 195 810,53 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 195 810,53 € de la façon suivante :

- Report à nouveau	342,02 €
- Résultat de l'exercice	195 810,53 €
- Soit un bénéfice disponible de	196 152,55 €

Affectation à :

- Dividende	160 000,00 €
- Réserves facultatives	36 000,00 €
- Report à nouveau	152,55 €

Le dividende brut par action serait de 160 euros.

Un prélèvement social de 15.50 % (CSG et CRDS) sera retenu à la source ainsi qu'un précompte fiscal de 21%.

Le dividende net par action serait donc de 78.40 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du X.

Les sommes ainsi distribuées sont éligibles à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques conformément à l'article 158 du CGI.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividende brut	Abattement fiscal
30/06/2017	01/02/2018	80	32
30/06/2016	14/10/2016	40	16
30/06/2015	06/01/2016	40	16

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 706 841 euros.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

TROISIÈME RESOLUTION - REMUNERATION DE LA PRÉSIDENTE ET REMBOURSEMENT DE SES FRAIS

Conformément à l'article 29 des statuts la Présidente a été rémunérée pour l'accomplissement de ses missions. Pendant l'exercice écoulé, le montant brut de sa rémunération s'élève à 107 145 €. Par ailleurs les frais occasionnés par l'accomplissement de ses missions lui ont été remboursés sur présentation de justificatifs.

L'assemblée reconduit les conditions de rémunération et de remboursement des frais sur l'exercice 2018-2019.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

QUATRIÈME RESOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver ces conventions.

Chacune des dites conventions soumises à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé ont été approuvées à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.

CINQUIÈME RESOLUTION - POUVOIRS

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente ou à tout porteur des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

Gérard PICAULT

A stylized handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop that extends to the right and then curves back down and to the left.

Conrad RENO

Pascale RENO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of sharp, intersecting strokes that form a complex, abstract shape.

APAGE

Société par actions simplifiée au capital de 300 000 Euros
Siège social : 65 Rue Maurice Thorez 92 000 Nanterre
523 751 444 R.C.S. NANTERRE

PROJET DE RESOLUTION DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 décembre 2018

L'An deux mille dix-huit
le 28 décembre
à 20 heures 30

DECISIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution : approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de 195 810,53 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cv
M

Deuxième résolution : affectation de résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2018 s'élevant à 195 810,53 €, de la façon suivante :

- Report à nouveau	342,02 €
- Résultat de l'exercice	195 810,53 €
- Soit un bénéfice disponible de	196 152,55 €

Affectation à :

- Dividende	160 000,00 €
- Réserves facultatives	36 000,00 €
- Report à nouveau	152,55 €

Le dividende brut par action serait de 160 euros.

Un prélèvement social de 15.50 % (CSG et CRDS) sera retenu à la source ainsi qu'un précompte fiscal de 21%.

Le dividende net par action serait donc de 78.40 €.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du X.

Les sommes ainsi distribuées sont éligibles à l'abattement de 40% réservé aux personnes physiques conformément à article 158 du CGI.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Date de mise en paiement	Dividende brut	Abattement fiscal
30/06/2017	01/02/2018	80	32
30/06/2016	14/10/2016	40	16
30/06/2015	06/01/2016	40	16

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 734 285.62 euros.

Troisième résolution : rémunération de la Présidente et remboursement de ses frais

Conformément à l'article 29 des statuts la Présidente a été rémunérée pour l'accomplissement de ses missions. Pendant l'exercice écoulé, le montant brut de sa rémunération s'est élevé à 107 145 €. Par ailleurs les frais occasionnés par l'accomplissement de ses missions lui ont été remboursés sur présentation de justificatifs.

L'assemblée reconduit les conditions de rémunération et de remboursement des frais sur l'exercice 2018-2019.

Ch
fu

Quatrième résolution : approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir entendu le rapport de la Présidente sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare approuver lesdites conventions.

Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel ne prend pas part l'actionnaire intéressé.

Cinquième résolution : pouvoirs

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée donne tous pouvoirs à la Présidente ou à tout porteur des présentes à l'effet de procéder à toutes formalités et publicités légales et réglementaires.



